

renseignements sur  
l'entretien et les garanties  
guide du consommateur



2012



Congoleum®

# garanties résidentielles limitées de congoleum

## GARANTIE LIMITÉE À VIE

**Produits couverts : DuraCeramic, DuraCeramic Options, DuraPlank II et DuraStone**

La garantie limitée à vie protège votre nouveau couvre-plancher contre :

	Période de garantie
■ l'usure	à vie
■ les défauts de fabrication	à vie
■ la décoloration	à vie
■ ne se tachera pas	à vie

La présente garantie couvre les matériaux et des frais de main-d'œuvre raisonnables pendant une période de cinq ans si les services d'un professionnel ont été retenus au moment de l'installation du plancher d'origine.

DuraCeramic, DuraCeramic Options et DuraPlank II offrant le protecteur Scotchgard<sup>™</sup> inclut les dispositions de garantie complémentaires suivantes :

■ sera facile à nettoyer	15 ans
■ repoussera la saleté et les salissures	15 ans

Cette disposition de la garantie couvre les matériaux et des frais de main-d'œuvre raisonnables pendant une période de cinq ans si les services d'un professionnel ont été retenus au moment de l'installation du plancher d'origine.

Se reporter à la garantie limitée commerciale de cinq ans pour le revêtement de sol DuraCeramic, DuraCeramic Options, DuraPlank II et DuraStone installé dans des applications commerciales de service léger.

## ★★★★★ GARANTIE LIMITÉE FIVE-STAR

**Produit couvert : Ultima**

La garantie limitée Five-Star protège votre nouveau couvre-plancher contre :

	Période de garantie
■ l'usure	à vie
■ les défauts de fabrication	à vie
■ ne se tachera pas, incluant les taches causées par les souillures d'asphalte, les endos de tapis en caoutchouc et les articles ménagers courants	25 ans
■ les éraflures permanentes causées par les semelles, y compris celles des espadrilles	25 ans
■ la décoloration causée par la chaleur ou la lumière du soleil	25 ans
■ la décoloration provenant de moisissures ou d'alcalis	25 ans
■ les entailles, les déchirures, les rainures ou les empreintes causées	25 ans
■ ne se marquera pas de façon permanente lorsquedes protecteurs de sol appropriés sont utilisés	25 ans

Ultima avec le protecteur Scotchgard<sup>™</sup> fournit les dispositions de garantie complémentaires suivantes, qui signifient que votre nouveau couvre-plancher.

■ sera facile à nettoyer	15 ans
■ repoussera la saleté et les salissures	15 ans

La présente garantie couvre les matériaux et des frais de main-d'œuvre raisonnables pendant une période de cinq ans si les services d'un professionnel ont été retenus au moment de l'installation du plancher d'origine.

## ★★★★★ GARANTIE LIMITÉE FOUR-STAR

**Produits couverts : Flor-Ever Plus**

La garantie limitée Four-Star protège votre nouveau couvre-plancher contre :

	Période de garantie
■ l'usure	à vie
■ les défauts de fabrication	à vie
■ ne se tachera pas, incluant les taches causées par les souillures d'asphalte, les endos de tapis en caoutchouc et les articles ménagers courants	10 ans
■ les entailles, les déchirures, les rainures ou les empreintes causés par l'usure normale	10 ans
■ les éraflures permanentes causées par des semelles, y compris par celles d'espadrilles	10 ans

■ la décoloration provenant de moisissures ou d'alcalis 10 ans

La présente garantie couvre les matériaux et des frais de main-d'œuvre raisonnables pendant une période de cinq ans si les services d'un professionnel ont été retenus au moment de l'installation du plancher d'origine.

Se reporter à la garantie limitée commerciale de cinq ans pour le revêtement de sol Flor-Ever Plus installé dans des applications commerciales de service léger.

## ★★★ GARANTIE LIMITÉE THREE-STAR

**Produits couverts : Endurance Plank, Fast Track et Pacemaker**

La garantie limitée Three-Star protège votre nouveau couvre-plancher contre :

	Période de garantie
■ l'usure	12 ans
■ les défauts de fabrication	12 ans
■ ne se tachera pas, incluant les taches causées par les souillures d'asphalte, les endos de tapis en caoutchouc et les articles ménagers courants	10 ans
■ les entailles, les déchirures, les rainures ou les empreintes causés par l'usure normale	10 ans
■ es éraflures permanentes causées par des semelles, y compris par celles d'espadrilles	10 ans
■ la décoloration provenant de moisissures ou d'alcalis	10 ans

La présente garantie couvre les matériaux et des frais de main-d'œuvre raisonnables pendant une période de cinq ans si les services d'un professionnel ont été retenus au moment de l'installation du plancher d'origine.

## ★★ GARANTIE LIMITÉE TWO-STAR

**Produits couverts : Alternatives, Choices, et CX Series**

La garantie limitée Two-Star protège votre nouveau couvre-plancher contre :

	Période de garantie
■ l'usure	10 ans
■ les défauts de fabrication	10 ans
■ la décoloration provenant de moisissures ou d'alcalis	5 ans

La présente garantie couvre les matériaux et des frais de main-d'œuvre raisonnables pendant une période de cinq ans si les services d'un professionnel ont été retenus au moment de l'installation du plancher d'origine.

## ★ GARANTIE LIMITÉE ONE-STAR

**Produit couvert : Prelude**

La garantie limitée One-Star protège votre nouveau couvre-plancher contre :

	Période de garantie
■ les défauts de fabrication	5 ans
■ la décoloration provenant de moisissures ou d'alcalis	5 ans

La garantie limitée One-Star couvre les matériaux pour la durée de la garantie ainsi que des frais de main-d'œuvre raisonnables pendant l'un par trois ans si l'installation par un professionnel a été payée au moment de l'installation du plancher d'origine. Après trois ans, la garantie couvre les matériaux seulement : la main-d'œuvre ne sera pas remboursée.

De plus, Prelude avec sa protection ArmorGuard est couvert pendant cinq ans contre les défauts suivants :

■ l'usure
■ les entailles, les déchirures, les rainures ou les empreintes causés par l'usure normale
■ les taches causées par le pistage de l'asphalte

La disposition Protection ArmorGuard de la garantie couvre. La présente garantie couvre les matériaux et des frais de main-d'œuvre raisonnables pendant une période de cinq ans si les services d'un professionnel ont été retenus au moment de l'installation du plancher d'origine.

## GARANTIE LIMITÉE À VIE AIRSTEP EVOLUTION

**Produit couvert : AirStep Evolution**

La garantie limitée à vie protège votre nouveau couvre-plancher contre :

	Période de garantie
■ l'usure	à vie
■ les défauts de fabrication	à vie
■ ne se tachera pas, incluant les taches causées par les souillures d'asphalte, les endos de tapis en caoutchouc et les articles ménagers courants	25 ans
■ les éraflures permanentes causées par les semelles, y compris celles des espadrilles	25 ans

- la décoloration causée par la chaleur ou la lumière du soleil 25 ans
- la décoloration provenant de moisissures ou d'alcalis 25 ans
- les entailles, les déchirures, les rainures ou les empreintes causées 25 ans
- ne se marquera pas de façon permanente lorsque des protecteurs de sol appropriés sont utilisés 25 ans

AirStep Evolution avec le protecteur Scotchgard<sup>®</sup> fournit les dispositions de garantie complémentaires suivantes, qui signifient que votre nouveau couvre-plancher.

- |  |                     |
|--|---------------------|
|  | Période de garantie |
| ■ sera facile à nettoyer                 | 15 ans              |
| ■ repoussera la saleté et les salissures | 15 ans              |

La présente garantie couvre les matériaux et des frais de main-d'œuvre raisonnables pendant une période de cinq ans si les services d'un professionnel ont été retenus au moment de l'installation du plancher d'origine.

De bonnes pratiques d'installation doivent être respectées pour assurer une installation sans difficulté. Bien que votre installateur de plancher soit responsable des erreurs d'installation et que ces dernières ne sont pas couvertes par la garantie de Congoleum, si le couvre-plancher est correctement installé selon toutes les directives dans le guide d'installation AirStep, votre couvre-plancher AirStep Evolution est garanti de ne pas :

1. se boucler 20 ans
2. s'ouvrir au niveau des joints 20 ans
3. se gondoler 20 ans
4. se dégager sur les joints dans les panneaux de sous-finition 20 ans

Les éléments 1, 2, 3 et 4 ci-dessus seront garantis tant que le couvre-plancher est installé dans une résidence occupée qui maintient une température entre 13 et 38 °C. Les éléments ci-dessus ne seront pas couverts s'ils sont causés par les conditions environnementales d'un lieu de travail d'une nouvelle construction ou d'un projet de rénovation.

Cette disposition de la garantie couvre les matériaux et des frais de main-d'œuvre raisonnables pendant une période de cinq ans si les services d'un professionnel ont été retenus au moment de l'installation du plancher d'origine.

#### **GARANTIE LIMITÉE DE 20 ANS AIRSTEP**

##### **Produit couvert : AirStep Plus**

La garantie limitée de 20 ans protège votre nouveau couvre-plancher contre :

- |  |                     |
|--|---------------------|
|  | Période de garantie |
| ■ l'usure  | 20 ans              |
| ■ les défauts de fabrication   | 20 ans              |
| ■ ne se tachera pas, incluant les taches causées par les souillures d'asphalte, les endos de tapis en caoutchouc et les articles ménagers courants | 20 ans              |
| ■ les éraflures permanentes causées par les semelles, y compris celles des espadrilles   | 20 ans              |
| ■ la décoloration causée par la chaleur ou la lumière du soleil  | 20 ans              |
| ■ la décoloration provenant de moisissures ou d'alcalis  | 20 ans              |
| ■ les entailles, les déchirures, les rainures ou les empreintes causées  | 20 ans              |
| ■ ne se marquera pas de façon permanente lorsque des protecteurs de sol appropriés sont utilisés   | 20 ans              |

AirStep Plus avec le protecteur Scotchgard<sup>MC</sup> fournit les dispositions de garantie complémentaires suivantes, qui signifient que votre nouveau couvre-plancher :

- |  |                     |
|--|---------------------|
|  | Période de garantie |
| ■ sera facile à nettoyer                 | 15 ans              |
| ■ repoussera la saleté et les salissures | 15 ans              |

La présente garantie couvre les matériaux et des frais de main-d'œuvre raisonnables pendant une période de cinq ans si les services d'un professionnel ont été retenus au moment de l'installation du plancher d'origine.

De bonnes pratiques d'installation doivent être respectées pour assurer une installation sans difficulté. Bien que votre installateur de plancher soit responsable des erreurs d'installation et que ces dernières ne sont pas couvertes par la garantie de Congoleum, si le couvre-plancher est correctement installé selon toutes les directives dans le guide d'installation AirStep, votre couvre-plancher

AirStep Plus est garanti de ne pas :

1. se boucler 20 ans
2. s'ouvrir au niveau des joints 20 ans
3. se gondoler 20 ans
4. se dégager sur les joints dans les panneaux de sous-finition 20 ans

Les éléments 1, 2, 3 et 4 ci-dessus seront garantis tant que le couvre-plancher est installé dans une résidence occupée qui maintient une température entre 13 et 38 °C. Les éléments ci-dessus ne seront pas couverts s'ils sont causés par les conditions environnementales d'un lieu de travail d'une nouvelle construction ou d'un projet de rénovation.

Cette disposition de la garantie couvre les matériaux et des frais de main-d'œuvre raisonnables pendant une période de cinq ans si les services d'un professionnel ont été retenus au moment de l'installation du plancher d'origine.

#### **GARANTIE LIMITÉE DE 10 ANS AIRSTEP**

##### **Produit couvert : AirStep Basix**

La garantie limitée de 10 ans protège votre nouveau couvre-plancher contre :

- |  |                     |
|--|---------------------|
|  | Période de garantie |
| ■ l'usure  | 10 ans              |
| ■ les défauts de fabrication   | 10 ans              |
| ■ ne se tachera pas, incluant les taches causées par les souillures d'asphalte, les endos de tapis en caoutchouc et les articles ménagers courants | 10 ans              |
| ■ les éraflures permanentes causées par les semelles, y compris celles des espadrilles   | 10 ans              |
| ■ la décoloration causée par la chaleur ou la lumière du soleil  | 10 ans              |
| ■ la décoloration provenant de moisissures ou d'alcalis  | 10 ans              |
| ■ les entailles, les déchirures, les rainures ou les empreintes causées  | 10 ans              |
| ■ ne se marquera pas de façon permanente lorsque des protecteurs de sol appropriés sont utilisés   | 10 ans              |

De bonnes pratiques d'installation doivent être respectées pour assurer une installation sans difficulté. Bien que votre installateur de plancher soit responsable des erreurs d'installation et que ces dernières ne sont pas couvertes par la garantie de Congoleum, si le couvre-plancher est correctement installé selon toutes les directives dans le guide d'installation AirStep, votre couvre-plancher AirStep Basix est garanti de ne pas :

1. se boucler 10 ans
2. s'ouvrir au niveau des joints 10 ans
3. se gondoler 10 ans
4. se dégager sur les joints dans les panneaux de sous-finition 10 ans

Les éléments 1, 2, 3 et 4 ci-dessus seront garantis tant que le couvre-plancher est installé dans une résidence occupée qui maintient une température entre 13 et 38 °C. Les éléments ci-dessus ne seront pas couverts s'ils sont causés par les conditions environnementales d'un lieu de travail d'une nouvelle construction ou d'un projet de rénovation.

La garantie limitée AirStep de 10 ans couvre les matériaux pour la durée de la garantie ainsi que des frais de main-d'œuvre raisonnables pendant un par trois ans si l'installation par un professionnel a été payée au moment de l'installation du plancher d'origine. Pendant la quatrième et cinquième années, la garantie couvre le coût des matériaux et 50% des coûts raisonnables de main-d'œuvre, à condition que l'acheteur ait retenu les services d'un professionnel pour faire installer le revêtement original. Pendant la cinquième année, la garantie couvre seulement le coût des matériaux.

#### **GARANTIE LIMITÉE DE 25 ANS CONNECTIONS**

##### **Produit couvert : Connections**

La garantie limitée de 25 ans protège votre nouveau couvre-plancher contre :

- |                              |                     |
|------------------------------|---------------------|
|                              | Période de garantie |
| ■ l'usure                    | 25 ans              |
| ■ les défauts de fabrication | 25 ans              |
| ■ la décoloration            | 25 ans              |
| ■ ne se tachera pas          | 25 ans              |

La garantie résidentielle limitée de 25 ans couvre. La présente garantie couvre les matériaux et des frais de main-d'œuvre raisonnables pendant une période de cinq ans si les services d'un professionnel ont été retenus au moment de l'installation du plancher d'origine.

## GARANTIE LIMITÉE DE 20 ANS OVATIONS

### Produit couvert : Oventions

La garantie limitée de 20 ans protège votre nouveau couvre-plancher contre :

	Période de garantie
■ l'usure	20 ans
■ les défauts de fabrication	20 ans
■ la décoloration	20 ans
■ ne se tachera pas	20 ans

La garantie résidentielle limitée de 20 ans couvre. La présente garantie couvre les matériaux et des frais de main-d'œuvre raisonnables pendant une période de cinq ans si les services d'un professionnel ont été retenus au moment de l'installation du plancher d'origine.

## GARANTIE COMMERCIALE LIMITÉE DE CINQ ANS

### Produits couverts : Alternatives, Choices, CX Series, DuraCeramic, DuraCeramic Options, DuraPlank II, DuraStone, Flor-Ever Plus et Connections

La garantie commerciale limitée de cinq ans protège votre nouveau couvre-plancher contre :

	Période de garantie
■ les défauts de fabrication	5 ans
■ la décoloration provenant de moisissures ou d'alcalis	5 ans

La garantie commerciale limitée de 5 ans couvre les matériaux pour la du réede la garantie ainsi que des frais de main-d'oeuvre raisonnables pendant an si l'installation par un professionnel a été payée au moment de l'installation du plancher d'origine. Pendant la deuxième et la troisième années, la garantie couvre le coût des matériaux et 50% des coûts raisonnables de main-d'oeuvre, à condition que l'acheteur ait retenu les services d'un professionnel pour faire installer le revêtement original. Après la troisième année, la garantie ne s'applique qu'aux matériaux, les frais de main-d'oeuvre ne seront pas remboursés.

## renseignements généraux sur les garanties

### Toutes les garanties Congoleum :

- couvrent seulement les matériaux de première qualité achetés après le 1er octobre 2011;
- ne sont pas transférables;
- s'appliquent uniquement aux matériaux installés à des fins résidentielles normales. La garantie commerciale limitée de cinq ans s'applique si le produit est utilisé à des fins commerciales.
- Le terme « usure » est défini comme étant : la disparition de lacouche d'usure et du motif du revêtement à la suite d'un usage normal. Les éraflures ne sont pas considérées en tant « qu'usure ».
- Le terme « éraflures permanentes » est défini comme étant les marques indélébiles faites par des semelles de souliers à la surface de la couche d'usure. La perte d'éclat, les égratignures et la décoloration ne sont pas considérées comme des marques permanentes et ne sont pas couvertes.
- Si le plancher est couvert en vertu de ces garanties, un seul remplacement de recouvrement de plancher sera effectué en raison d'une décoloration causée par la moisissure, les alcalis, les taches, l'usure, la décoloration, les rayures, les déchirures, les coupures et les entailles. Le remplacement de recouvrement ne serapas garanti contre la moisissure, les alcalis, les taches, l'usure, ladécoloration, les rayures, les déchirures, les coupures et les entailles futurs.
- Les empreintes permanentes, si elles font partie de la garantie duproduit, ne seront couvertes que si des dispositifs de protection adéquats ont été utilisés. La largeur du dispositif doit être proportionnelle au poids du meuble ; plus le meuble est lourd, plusle dispositif de protection doit être large.

### Exclusions... ce qui n'est pas couvert

- Les problèmes causés par une mauvaise installation, un sous-plancher non recommandé ou une mauvaise préparation du sous-plancher, de mauvais produits, de mauvais produits d'installation ou d'entretien de plancher ou le non respect des recommandations d'entretien.
- Modification du fini lustré, ternissement, rayure, coupure, écaillage, bris ou ternissement du coulis.
- Problèmes occasionnés par des accidents, des abus ou un usage inadéquat. Par exemple : les dommages causés par le déplacement

d'électroménagers ou le glissement de meubles sans protection adéquate, les roulettes de meubles et d'électroménagers, les fuites de plomberie, les brosses batteuses rotatives des aspirateurs, les dommages causés par la chaleur des appareils de nettoyage à la vapeur, des objets lourds ou coupants échappés par terre et les dommages ou la décoloration causés par les brûlures ou le feu.

- Les problèmes résultant de températures extrêmes ou d'une décoloration par le soleil.
- Les variations de couleur ou de motifs par rapport aux échantillons et à la documentation.
- Les problèmes causés par des excès d'humidité ou des fuites d'eau et des inondations.
- Les dommages survenant durant d'une rénovation ou de la construction.
- L'utilisation de tapis qui sont étiquetés « non tachants ».
- La main-d'oeuvre pour les planchers n'ayant pas été installés par un professionnel ou les matériaux installés par un professionnel, mais comportant des défauts visibles évidents.

Les éléments suivants ne sont pas couverts par ces garanties, à moins que ces dernières ne le stipulent expressément :

- Marques de soulier permanentes.
- Les taches ou la décoloration.
- Les entailles, les déchirures, les rainures ou les empreintes.

### Mesures correctrices

Si le rendement de votre plancher Congoleum se révèle en deçà des conditions de la garantie limitée applicable pendant la période de garantie, Congoleum, à sa discrétion, réparera la ou les section(s) défectueuse(s) ou fournira un nouveau matériau Congoleum de la même couleur, du même motif et de la même qualité, si disponible; si le matériau n'est pas disponible ou qu'il n'est plus en production, Congoleum se réserve le droit de sélectionner et de fournir un matériau Congoleum similaire. Une fois les mesures correctrices prises concernant un défaut existant, vous continuerez de bénéficier de la période restante de votre garantie d'origine sauf indication contraire.

### Comment présenter une réclamation

Si vous trouvez un défaut ou un autre problème visé par l'une des garanties limitées décrites précédemment, vous devez le signaler immédiatement par écrit au détaillant qui vous a vendu le revêtement en question et lui fournir une **preuve d'achat**. Dans votre lettre, vous devez identifier le produit et indiquer le nombre de mètres carrés achetés, les coûts d'installation (le cas échéant) et la date d'achat. Le détaillant communiquera ensuite avec un représentant de la société Congoleum, qui examinera votre réclamation ou s'arrangera pour faire inspecter le revêtement. Il faut normalement compter 60 jours après la date de présentation de votre réclamation pour l'examen ou l'inspection de votre revêtement.

Si vous ne pouvez pas communiquer avec votre détaillant, veuillez nous écrire à l'adresse suivante : Congoleum Corporation, Dept. C, 3500 Quakerbridge Road, P.O. Box 3127, Mercerville, NJ, 08619, USA. Veuillez joindre une preuve d'achat à votre lettre.

### Dommages indirects ou accessoires

Les garanties limitées de Congoleum ne protègent pas le consommateur contre les dommages indirects ou accessoires, c'est-à-dire les pertes, les dépenses ou les dommages, autres que ceux causés au revêtement lui-même, qui pourraient résulter d'un défaut de fabrication. Voici quelques exemples de dommages indirects ou accessoires : remplacement de sous-planchers, de moulures de garniture, débranchement/rebranchement d'appareils ménagers ou d'accessoires, ou déplacement de meubles. Si le revêtement est utilisé à des fins commerciales, cela signifie que Congoleum ne garantit pas et ne sera pas responsable des pertes, des dépenses, des dommages ou des pertes de profit causés par l'incapacité d'utiliser le plancher ou les locaux à cause d'un revêtement défectueux.

### Garanties implicites

Il n'existe aucune garantie implicite, y compris les garanties de commerciabilité et de conformité à un usage particulier, au-delà de la durée des garanties limitées offertes dans le cadre de ce plan.

**Remarque :** Certains états et provinces ne permettent pas l'exclusion ou la restriction des dommages indirects ou accessoires, ou les restrictions sur la durée des garanties implicites. Par conséquent, les restrictions ou exclusions ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à votre cas.

### **Vos droits légaux**

Ces garanties limitées vous confèrent des droits spécifiques reconnus par la loi et vous pouvez également bénéficier d'autres droits pouvant varier d'une province ou d'un État à l'autre. À l'exception de ces autres droits, les recours dont vous disposez en vertu des garanties ci-dessus définissent la limite de responsabilité de Congoleum Corporation.

Aucun représentant, employé ou agent de la société Congoleum n'est autorisé à modifier les garanties limitées décrites dans la présente.

### **communiquez avec nous**

Si vous avez des questions concernant votre nouveau revêtement, si vous désirez plus de renseignements sur les méthodes d'entretien ou si vous avez besoin de notre aide, veuillez appeler la ligne de renseignements des consommateurs de la société Congoleum au 609-584-3000, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h (HNE). Vous pouvez aussi visiter notre site Web at [www.congoleum.com](http://www.congoleum.com).

Merci d'avoir choisi Congoleum.

## **entretien des nouveau couvre-plancher**

### **immédiatement après l'installation**

- Protéger et laisser reposer les joints scellés des feuilles de revêtement résilient pendant au moins 16 heures après l'application du produit scellant pour assurer une bonne adhérence.
- Limiter la circulation au minimum pendant les premières 24 heures afin de permettre l'adhésif de durcir. Permettre ensuite une circulation légère pendant les 24 prochaines heures. Reprendre une circulation normale après 48 heures
- Aucun meuble ne doit être placé sur le plancher pendant 24 heures afin que l'adhésif (et le coulis, s'il y a lieu) puissent avoir eu le temps de sécher convenablement.
- Déplacer les gros meubles et appareils électroménagers avec soin pour éviter d'entailler ou de déchirer le revêtement résilient. Si vous utilisez des tapis sur votre plancher, utilisez des tapis avec endos 100 % latex (portant la mention « ne tache pas »), car certains tapis avec endos de caoutchouc peuvent décolorer votre plancher de façon permanente.
- Laver le plancher à l'aide du nettoyant Bright 'N Easy No-Rinse Cleaner de Congoleum ou d'un autre nettoyant pour sols pouvant convenir 48 heures après l'installation.
- Immédiatement après l'installation d'un plancher Connections :
  - Garder la pièce à une température de 18° à 29°C (65° à 85°F) pendant au moins 48 heures après l'installation. Maintenir la pièce à une température de 13° à 29°C (55° à 85°F) par la suite.
  - Ne pas laver ou frotter le revêtement de plancher Connections pendant au moins 5 jours suivant l'installation. Cela permet au lien adhésif de se développer en empêchant la moisissure et les produits de nettoyage de compromettre le processus d'encollage. Il est toutefois possible de nettoyer par petits endroits, mais ne pas appliquer de solution de nettoyage ou d'humidité à l'excès.

**Mise en garde :** Les planchers Congoleum, tout comme les autres types de planchers à surface dure, peuvent être glissants lorsqu'ils sont mouillés. Prévoir assez de temps pour laisser le plancher sécher après l'avoir lavé. Essuyer immédiatement les endroits mouillés causés par des déversements accidentels ou des pieds mouillés. Placer des tapis aux entrées extérieures pour éviter de traîner de l'eau, de la neige ou de la glace de l'extérieur sur votre plancher. L'utilisation de mauvaises cires ou finitions peut également rendre votre plancher glissant.

### **entretien préventif**

- S'assurer que les pattes de meubles sont pourvues de protecteurs de plancher de grand diamètre, qui ne tâchent pas. Remplacer les petits

patins étroits métalliques ou en forme de dôme par des patins lisses et plats offrant un contact uniforme avec le plancher. Les patins doivent être pourvus de tampons en feutre autoadhésifs pour protéger le plancher des égratignures. Les tampons doivent être vérifiés périodiquement et remplacés au besoin s'ils sont usés ou s'il y a présence de saletés abrasives.

- Les meubles lourds ou les appareils doivent être munis de coupelles ou de roulettes à meuble plates en matériau composite de format approprié qui ne tache pas – offertes en forme de carré de 3,8 cm à 6,7 cm et de cercle de 3,5 cm à 4,1 cm.
- Les appareils et les meubles mobiles doivent être équipés de roulettes qui pivotent facilement. Leur diamètre doit être d'au moins 5 cm avec des bandes en caoutchouc dur qui ne tachent pas d'au moins 1,9 cm de largeur. Ne pas utiliser de roulettes en forme de bille.
- Placer des tapis dans les entrées pour éviter que l'on ne rentre de la saleté de l'extérieur. Utiliser des tapis avec endos 100 % latex (étiquetés « ne tache pas »), car certains tapis en tissu ou avec endos de caoutchouc peuvent décolorer votre plancher de façon permanente.
- Pour votre entrée de garage, on vous recommande ainsi d'utiliser un enduit de scellement à base de latex.
- Tirer les rideaux et fermer les stores pendant les principales périodes d'ensoleillement. Le revêtement de sol, comme tout autre objet mobilier, peut être terni ou décoloré par une exposition trop prolongée au soleil.

■ Les appareils dégageant de la chaleur, tels que les réfrigérateurs ou les cuisinières, et les bouches d'air chaud produisant, même de façon intermittente, un courant d'air direct dont la température est supérieure à 49°C (120°F), peuvent roussir, brûler, décolorer ou ternir votre plancher. Des dommages peuvent également être causés par des cigarettes, des allumettes et d'autres objets très chauds.

■ Éviter de porter des talons aiguilles ou à pointe. Ces types de chaussures peuvent endommager de nombreux types de revêtements.

■ Ne pas nettoyer des planchers Congoleum avec d'appareil de nettoyage à vapeur. Ça pourrait causer des dommages.

### **entretien courant (tous les produits)**

- Balayer ou passer l'aspirateur régulièrement pour enlever la saleté et les particules qui risquent d'user, de ternir ou d'égratigner votre plancher. Ne pas utiliser un aspirateur muni d'une brosse de battage, car cela risquerait d'abîmer la surface de votre plancher.
- Essuyer promptement tout liquide renversé à l'aide d'un chiffon ou d'une vadrouille humide.
- Pour un nettoyage plus en profondeur, laver le plancher à l'aide du nettoyant Bright 'N Easy No-Rinse Cleaner de Congoleum ou d'un autre nettoyant pour plancher résilient à base non détergente.

**Mise en garde :** Éviter les détergents à vaisselle, les nettoyeurs à base d'huile et les produits à « étape unique » qui vous permettent de laver et de cirer le plancher en même temps. Ils peuvent laisser un résidu qui attire la saleté et rend le plancher moins brillant. Éviter les nettoyeurs qui renferment des abrasifs ou des solvants qui peuvent causer des dommages permanents à votre revêtement.

- Éliminer l'excédent d'eau après avoir lavé le plancher.
- Un scellant à joints copolymère ou acrylique compatible avec les coulis acryliques peut être appliqué sur le coulis DuraCeramic. Ne pas utiliser d'agent d'étanchéité pénétrant à base de silicone sur le coulis.
- Le degré de brillance peut varier au fil du temps en fonction de la circulation, de l'entretien et des soins apportés au plancher. Pour lui redonner son éclat, utiliser d'abord le décapant Bright 'N Easy Polish Remover de Congoleum pour éliminer toute saleté incrustée et toute accumulation de cire. Rincer à fond. Appliquer ensuite la cire Bright 'N Easy Floor Polish (03002) de Congoleum pour obtenir un fini brillant élevé, ou Bright 'N Easy Satin-Gloss Floor Polish (03007) pour obtenir un fini brillant soyeux ou naturel. Ne pas appliquer de cire ou de poli sur les produits Ultima, DuraCeramic, DuraCeramic Options, DuraPlank II, DuraStone, AirStep Evolution ou AirStep Plus.

## entretien des revêtements alternatives, choices et cx series

Ces produits **doivent** être polis pour sceller et protéger leur couleur et leur motif. Il faut appliquer au moins deux couches de cire si le revêtement est installé dans une résidence et de trois à cinq couches s'il sert à des fins commerciales.

### Entretien initial - résidentiel

Une fois l'installation terminée et que l'adhésif a eu le temps de sécher (48 heures), **EFFECTUER** l'entretien initial de votre revêtement Alternatives, Choices et CX Series. **En cas de non respect de ces directives, votre revêtement risque d'être taché de façon permanente.**

- Balayer ou passer l'aspirateur régulièrement afin d'enlever les particules ou la saleté de votre plancher.
- Au besoin, appliquer de l'essence pour briquets à l'aide d'un chiffon doux et propre pour enlever les marques de soulier et le résidu de colle. Éviter de marcher sur l'endroit traité pendant 30 minutes.

**Mise en garde :** L'essence pour briquets est un solvant inflammable. Bien lire l'étiquette et suivre les conseils qui s'y trouvent.

- Laver le plancher à l'aide du nettoyant Bright 'N Easy No-Rinse Cleaner de Congoleum ou avec un autre nettoyant convenant aux sols résilients. Veiller à ce qu'il soit entièrement sec avant d'y appliquer de la cire.
- Appliquer au moins deux couches de Bright 'N Easy Floor Polish de Congoleum pour sceller et protéger le revêtement.

### Entretien courant

- Suivre les conseils généraux sur l'entretien.
- Au besoin, appliquer des couches de cire supplémentaires.

### Entretien périodique

- Périodiquement, il est nécessaire d'enlever l'accumulation de cire. Utiliser du Bright 'N Easy Polish Remover de Congoleum en suivant les directives sur l'étiquette. Rincer abondamment et laisser sécher avant d'appliquer une autre couche de cire.
- Chaque fois que l'accumulation de cire est enlevée, appliquer au moins deux couches de Bright 'N Easy Floor Polish de Congoleum pour de nouveau sceller et protéger le revêtement.

## comment traiter les taches, les éraflures et les liquides déversés

Suivre les remèdes en ordre. À moins d'indication contraire, utiliser un chiffon ou une serviette propre et blanche avec les liquides recommandés. Toujours rincer la zone affectée à l'eau propre après le traitement.

### Taches et liquides

Acides, alcalis	fruits et jus de fruits
sang	herbe
ketchup, moutarde	iode, mercurochrome
nettoyants, savons forts	rouille†
teintures, marques de teinture	urine, excréments
nourriture, bonbons	vomissement

### Remède

- Laver la tache avec du nettoyant sans rinçage non dilué Bright 'N Easy No-Rinse de Congoleum.
- Laver la tache avec un mélange de dix parties d'eau pour une partie de produit à blanchir liquide.
- Laver la tache avec de l'alcool isopropylique\*.
- † Si les taches de rouille ne réagissent pas, utiliser du jus de citron ou une solution de crème de tartre.

### Peinture et solvants

Liquides de nettoyage à sec	
peintures à base d'huile	
vernis-laque	teintures à bois
peintures au latex	vernis
vernis à ongles	solvants

### Remède

- Si la substance est sèche, la peler doucement du plancher. Éviter les instruments pointus qui pourraient égratigner le plancher.
- Laver la tache avec du nettoyant sans rinçage Bright 'N Easy No-Rinse de Congoleum.
- Frotter légèrement avec de l'essence minérale ou du diluant pour peintures\*.

### Substances difficiles enlever

Adhésifs	graisse
asphalte	cire de chandelle
gomme à mâcher	goudron
huile	

### Remède

- Éliminer tout excédent avec soin à l'aide d'un couteau de cuisine émoussé.
- Laver la tache avec du nettoyant sans rinçage Bright 'N Easy No-Rinse de Congoleum.
- Frotter légèrement avec de l'essence minérale, de l'alcool isopropylique\* ou de l'essence à briquets\*.

### Marques de soulier et taches

Marques de talon en caoutchouc  
taches de crème à chaussures  
marques de soulier

### Remède

- Laver la tache avec du nettoyant sans rinçage Bright 'N Easy No-Rinse de Congoleum.
- Frotter légèrement avec de l'alcool isopropylique\* ou de l'essence à briquets\*.

**Mise en garde :** L'alcool isopropylique, l'essence pour briquets, l'essence minérale et le diluant pour peintures sont des solvants inflammables. Bien lire et respecter les directives d'avertissement qui se trouvent sur l'étiquette. Ne pas marcher sur l'endroit traité pendant 30 minutes.\*

3500 Quakerbridge Road, PO Box 3127  
Mercerville, NJ 08619-0127 • www.congoleum.com

© 2011 Congoleum Corporation  
Imprimé aux États-Unis M39011111S

AIRSTEP, AIRSTEP BASIX, AIRSTEP EVOLUTION, AIRSTEP PLUS, ALTERNATIVES, ARMORGUARD, BRIGHT 'N EASY, CHOICES, CONNECTIONS, DURACERAMIC, DURAPLANK II, DURASTONE, ENDURANCE, EVOLUTION, FAST TRACK, FIVE-STAR, FLOR-EVER, OVATIONS, PRELUDE, et ULTIMA sont des marques de commerce déposées de la société Congoleum. CX SERIES, DURACERAMIC OPTIONS, ENDURANCE PLANK, FLOR-EVER PLUS, PACESETTER sont des marques de commerce de la société Congoleum.

3M, Scotchgard et le motif écossais sont des marques de commerce de 3M.